



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Haute-Alsace

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI130004239

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Mulhouse.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

L'objectif de la licence *Droit* proposée par l'Université de Haute-Alsace (UHA) est d'offrir aux étudiants une formation généraliste dans le domaine du droit. Son principal débouché est la poursuite d'études de spécialisation en master, notamment au sein de l'établissement qui propose des masters en droit public, droit privé, droit des affaires et droit de l'environnement et des risques. De façon plus accessoire, cette mention permet d'intégrer le monde professionnel en qualité de juriste au sein d'une entreprise ou d'une association, ou de se présenter aux concours de la fonction publique. Environ 290 étudiants sont inscrits dans la mention en première année (L1). Il s'agit de la mention qui accueille le plus d'étudiants au sein de l'établissement.

L'acquisition des connaissances au cours des trois années repose sur un principe de spécialisation progressive. Le premier semestre (S1) est ainsi très généraliste afin de favoriser une éventuelle réorientation. Les semestres 2 à 4 visent à l'acquisition des connaissances juridiques fondamentales. Enfin, la troisième année (L3) est conçue comme une année de spécialisation puisque les étudiants disposent d'une très grande liberté de choix des matières, tant au sein des unités fondamentales que des unités d'ouverture. En revanche, il n'existe aucun parcours en L3, alors que l'ampleur des effectifs pourrait le permettre.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique poursuivi par la licence de *Droit* est globalement assez peu lisible, du fait notamment d'un dossier trop souvent lacunaire. Cela tient à la forme retenue pour présenter la maquette qui, notamment en L3, laisse un très grand nombre de matières au libre choix des étudiants, sans toujours indiquer le champ des matières proposées. Ainsi en S6, les étudiants disposent de sept matières au choix, sans que les documents fournis n'indiquent quelles sont les matières proposées. De surcroît, l'absence de parcours en L3 ne favorise pas la compréhension du projet pédagogique. En effet, celui-ci gagnerait en lisibilité en orientant le choix des étudiants par la mise en place de parcours qui faciliteraient le processus de préprofessionnalisation. Cela permettrait également aux étudiants d'acquérir les prérequis indispensables à la poursuite d'études en master. Par ailleurs, l'organisation du système d'évaluation laisse, tout au long des trois années, une place très importante aux notes éliminatoires (la compensation entre unités n'est possible qu'à la condition d'avoir obtenu une moyenne au moins égale à 7/20 au sein de l'unité fondamentale, celle qui regroupe les matières jugées les plus essentielles), pourtant prohibées par l'arrêté du 1^{er} août 2011. Ce système d'évaluation participe sans doute au taux de réussite assez faible d'étudiants diplômés en 3 ans en 2010 (14 %).

S'agissant des dispositifs d'aide à la réussite, il a été mis en place un système "cursus réussite" permettant aux étudiants en difficulté à l'issue du S1 d'acquérir leur L1 et L2 en cinq semestres. L'étudiant est intégré dans ce processus après entretien avec l'équipe pédagogique. Il doit en outre procéder à un nouvel entretien chaque année. Cependant, aucune indication n'est fournie dans le dossier s'agissant du nombre d'étudiants bénéficiant de ce dispositif et de leur réussite, et il est donc malaisé d'en apprécier l'efficacité. Le faible nombre d'heures consacrées au tutorat (dix heures en S1 effectuées par des étudiants de master) et à la méthodologie (deux heures en S1 et S2, quatre heures en S3 et S4) est également regrettable d'autant que les étudiants doivent acquérir d'importantes connaissances en matière de référencement et de recherche documentaire et se familiariser avec des exercices qu'ils ne connaissent pas (commentaires d'arrêts et cas pratiques).

La grande majorité des diplômés poursuivent leurs études (environ 60 % au sein de l'établissement et environ 30 % au sein d'autres établissements), ce qui paraît parfaitement cohérent avec les spécificités de la mention *Droit* où l'essentiel des débouchés professionnels n'est pas accessible avant le master. C'est ce qui explique le faible nombre de dispositifs facilitant l'insertion professionnelle, le projet personnel personnalisé mis en place en S6 ayant principalement pour objet de présenter aux étudiants les différentes études envisageables et de les préparer à de futurs concours. Il est cependant regrettable qu'aucun outil statistique n'ait été mis en place pour évaluer l'insertion professionnelle des diplômés à l'issue de la L3.

Cette absence d'outil statistique n'est pas sans conséquence sur le pilotage de la licence. L'absence d'évaluation du devenir des diplômés (qu'il s'agisse de leur choix de master ou de leur insertion professionnelle), de la réussite effective des étudiants bénéficiant des dispositifs de lutte contre l'échec ainsi que la relative faiblesse des dispositifs d'évaluation des enseignements ne permet pas à l'équipe de faire évoluer le projet pédagogique. Enfin, l'autoévaluation n'est pas pleinement exploitée puisqu'elle paraît avoir été réalisée par les responsables de mention eux-mêmes.

- Points forts :

- L'instauration du cursus réussite et des outils d'aide à la lutte contre l'échec.
- La mise en œuvre d'un projet personnel personnalisé pour favoriser l'orientation professionnelle des étudiants.

- Points faibles :

- Des documents fournis trop souvent lacunaires.
- Un projet pédagogique peu lisible.
- Une préparation au master qui n'apparaît pas clairement faute de possibilité de spécialisation.
- Des outils de pilotage peu développés, s'agissant notamment du suivi statistique des étudiants.
- Une évaluation des enseignements par les étudiants peu exploitée par l'équipe.
- Un faible nombre d'heures consacrées au tutorat et à la méthodologie.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de refondre la maquette afin de la rendre plus lisible et de faciliter la compréhension du projet pédagogique. Notamment, il serait utile de mentionner systématiquement le champ des matières optionnelles possibles. A l'avenir, des parcours pourraient être éventuellement mis en place en L3 afin de faciliter la préparation des étudiants à la spécialisation en master. Les outils de pilotage de la mention, concernant notamment le suivi statistique des étudiants et l'évaluation des enseignements, pourraient être davantage développés. Enfin, il serait souhaitable de mettre en place un système d'autoévaluation au sein de l'établissement.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		275	291	330	292
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		128	130	140	158
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3		80	98	114	98
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante		10,18%	9,28%	9,39%	0,00%
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante		17,50%	25,51%	16,67%	16,33%
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)		23,64%	20,96%	28,79%	0,00%
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)		8,73%	14,09%	10,91%	0,00%
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)		10,53%	8,42%	14,06%	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)		2,96%	5,66%	2,87%	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire		61,54%	41,03%	63,75%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					



	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	528	661	619
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	42 %	30 %	25 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	8	11	13
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	318	464	458
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	620	540	401



Observations de l'établissement

CAMPAGNE 2013-2017

OBSERVATIONS SUITE A L'EVALUATION AERES D'UN DIPLOME DE LICENCE

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Domaine
DROIT, ECONOMIE, GESTION
Mention
Droit
SPECIALITE

Numéro d'habilitation : S3L1130004239

Réponses aux recommandations faites à l'établissement :

Le département Droit de l'UFR FSESJ réunit un peu moins de 700 étudiants, de la L1 au Master 2 et compte neuf enseignants-chercheurs titulaires. La taille raisonnable et humaine de la structure, particulièrement adaptée à l'enseignement supérieur, facilite des relations de proximité entre enseignants et étudiants, ainsi que les échanges entre-eux. Cette qualité de relation, nourrit notamment le pilotage de la mention en permettant d'éviter les pesanteurs parfois liées à la taille des structures. Au-delà, les observations effectuées par les experts de l'AERES appellent plusieurs réponses et remarques. Les premières touchent à la question du projet pédagogique, les deuxièmes portent sur le pilotage de la formation, tandis que les dernières, relatives à l'enseignement méthodologique, justifient la rectification de certaines erreurs factuelles commises lors de l'examen du dossier.

Sur la lisibilité du projet pédagogique et l'insuffisante préparation au Master

Conformément aux textes en vigueur, la Licence en Droit délivrée à l'UHA vise à apporter aux étudiants, autour d'un tronc commun, un ensemble diversifié de formations associant des connaissances théoriques et des enseignements professionnalisés ; il s'agit ainsi de former les étudiants à des emplois relevant aussi bien du secteur public que du secteur privé.

Afin d'atteindre cet objectif, un tronc commun important est offert chacune des trois années du cursus Licence (en L1, toutes les matières sont imposées, en L2 et L3 ce sont environ 60% des matières qui relèvent de ce tronc commun ; *voir Annexe jointe*). Dans ce tronc commun, les étudiants sont invités à développer progressivement (et spécialement en L3) une spécialisation en lien avec leur objectif de poursuite d'études, par le jeu des choix de matières faisant l'objet de travaux dirigés. En L3, les étudiants ont ainsi une liberté de choix des matières à suivre en travaux dirigés (ce qui permet de faciliter une forme de préprofessionnalisation, laquelle aboutira dans le cadre du cursus Master) : parmi les cinq matières imposées chaque semestre les étudiants choisissent librement les deux qui feront l'objet de travaux dirigés, ce qui leur permet d'orienter leur formation vers le droit privé ou le

droit public, sans qu'il apparaisse nécessaire à l'équipe pédagogique de formaliser ce choix dans le cadre de parcours dédiés.

Les documents pédagogiques distribués aux étudiants présentent l'organisation de la formation et la possibilité de spécialisation progressive, ce qui leur permet d'effectuer leurs choix de manière éclairée en début d'année. Par ailleurs, la taille de la Faculté et du département Droit permet une relation privilégiée entre l'équipe pédagogique et l'ensemble des étudiants (environ 500 étudiants inscrits dans le cursus Licence, dont 90 en Licence 3) ce qui facilite grandement les choix des étudiants qui bénéficient ainsi d'entretiens individuels tout au long de leurs années d'études.

Sur l'utilisation des outils de pilotage

Une évaluation des enseignements est réalisée par l'UFR et portée à la connaissance du responsable de la formation et de l'enseignant concerné. Les discussions au sein de l'équipe pédagogique, facilitées par la taille de la structure permettent de tenir compte de ces évaluations et d'effectuer, lorsque cela se révèle nécessaire, les ajustements adaptés. Si des améliorations sont sans doute à effectuer, notamment à propos du suivi statistique des étudiants, la taille du département Droit permet une connaissance individuelle des étudiants et un pilotage au plus juste de la formation (rendez-vous individuel des étudiants du cursus réussite avec un enseignant, deux fois par an ; accueil des étudiants bénéficiant d'une validation d'acquis...).

Sur l'insuffisance des heures consacrées au tutorat et à la méthodologie

Le tutorat est organisé par un service spécialisé de l'UHA, qui en détermine les modalités concrètes et sur lesquelles le département ne peut intervenir (volume horaire de 20h au cours de la première année et non 10h comme relevé, répartition sur les semestres de ce tutorat, choix des tuteurs...).

La méthodologie relève pour sa part de l'équipe pédagogique. Sa réalité a, semble-t-il, fait l'objet d'une erreur d'appréhension de la part des experts (voir Fiches UE). Cette méthodologie est constituée de deux éléments complémentaires. D'une part, une présentation générale des différentes catégories d'exercices réalisée par les enseignants titulaires eux-mêmes à l'ensemble des étudiants de première année, au début de leur cursus, avant que ne commencent les travaux dirigés (5 séances de 2 heures visant : l'utilisation du Code, la fiche d'arrêt, la dissertation, le cas pratique, le commentaire d'arrêt). D'autre part, les séances de travaux dirigés (10 séances d'1h30 par matière et par semestre au cours du cursus Licence).

Ce qui correspond à un total de plus de 200h de méthodologie disciplinaire au cours du cursus Licence (85h en L1, 90h en L2 et 60h en L3).

Fait à Mulhouse, le

Signature du Président de l'Université de Haute-Alsace


Alain BRILLARD



Annexe

Programme et organisation pédagogique de la licence en Droit

L1 Droit

Semestre 1

Nature de l'UE	- Intitulé de l'UE	Volume Horaire
UEF1	Enseignements juridiques fondamentaux	
	Introduction au droit public	36HCM
	Introduction au droit privé – Les personnes	36HCM
	TD Intro droit public	15HTD
	TD Les personnes	15HTD
UEO1	Unité d'ossature	
	Introduction à l'économie Introduction à la gestion	26HCM 26HCM
UEL1	Langue et expression	
	Langue	20HTD
UEC1	Enseignements complémentaires	
	Méthodologie universitaire Tutorat	
	Institutions administratives Institutions juridictionnelles	26HCM 26HCM

Semestre 2

Nature de l'UE	- Intitulé de l'UE	Volume Horaire
UEF2	Enseignements juridiques fondamentaux	
	Droit de la famille	36HCM
	TD Droit de la famille	15HTD
	Droit constitutionnel	36HCM
	TD Droit constitutionnel	15HTD
UO2	Unité d'ossature	
	Histoire du droit ou science politique TD (matière choisie)	32CM 15HTD
	Droit des biens	30HCM
UEL2	Langue	
	Langue vivante Expression écrite	20HTD
UEC2	Enseignements complémentaires	
	2 matières Sciences politiques ou histoire du droit Relations internationales	32HCM 32HCM
	Unité libre Tutorat Méthodologie documentaire	
UELII	Matière UHA	

L2 Droit
Semestre 3

- Nature de l'UE	- Intitulé de l'UE	Volume Horaire
UEF3	Enseignements juridiques fondamentaux	
	Droit des obligations	36CM
	Droit pénal	36CM
	Droit administratif	36CM
	TD (Obligation, pénal, administratif)	3x15TD
UEO3	Ossature	
	Droit commercial	32CM
	Finances publiques	32CM
UEL3	Langue vivante	20HTD
UEC3	Enseignements complémentaires	
	Méthodologie documentaire (certificat)	
	2 matières au choix	
	Histoire de la justice	
	Sociologie de la justice	
	Droit des droits de l'homme	
	Comptabilité (AES)	
	Construction politique de l'Europe	2x32CM

Semestre 4

- Nature de l'UE	- Intitulé de l'UE	Volume horaire
UEF4	Enseignements juridiques fondamentaux	
	Droit civil	36CM
	Droit administratif	36CM
	Procédure pénale ou Droit fiscal	36CM
	TD proc. ou TD. Droit fiscal ou TD Dr. Adm.	15TD
UEO4	Ossature	
	Institutions européennes	32CM
	Procédure pénale ou droit fiscal	36CM
UEL4	Langue vivante	20HTD
UEC4	Enseignements complémentaires	
	2 matières au choix	
	Histoire du droit privé	
	Droit judiciaire privé	
	Droit de la fonction publique	
	Comptabilité (AES, sauf si suivie en S3)	32 CM
	Unité libre	
UELI2	Informatique juridique (C21)	17TD
	Méthodologie documentaire (certificat)	
	Matière libre UHA	

L3 Droit

Semestre 5

- Nature de l'UE	- Intitulé de l'UE	Volume Horaire
UEF5	Enseignements juridiques de spécialisation	
	2 matières au choix Droits des contrats spéciaux Droit des sociétés Droit du travail Ordre juridique communautaire Droit international public I	2x36CM
	TD (matières choisies 1 et 2)	2x15TD
UEO5	Ossature	
	3 matières parmi celles non choisies dans l'UEF5	3x36CM
UEL5	Langue vivante	20TD
UEC5	Enseignements complémentaires	
	Projet professionnel personnalisé	11TD
	2 matières au choix Contrats administratifs Histoire des idées politiques Droit pénal spécial Propriétés intellectuelles Protection sociale Droit de la concurrence Options non suivies en S3	2x32CM

Semestre 6

- Nature de l'UE	- Intitulé de l'UE	Volume horaire
UEF6	Enseignements juridiques de spécialisation	
	2 matières au choix Droit des sûretés Droit des sociétés Droit du travail Libertés publiques Droit administratif des biens	2x36CM
	TD (matières 1 et 2)	2x15TD
UEO6	Ossature	
	3 matières parmi celles non choisies dans l'UEF6	3x36CM
UEL6	Langue	
UEC6	Enseignements complémentaires	
	2 matières au choix Droit international public II Histoire du droit de l'environnement Droit de la fonction publique Droit social européen Théorie de l'obligation Options non suivies en S4	2x32CM
UELI3	Unité libre	
	Matière UHA	